

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I

Ali Bongo Ondimba, président de la République :

"Ailleurs dans le monde, face à la propagation rapide des variants de la Covid-19, plus dangereux, des pays sont obligés de reconfiner leurs populations. Au Gabon, vous avez fait beaucoup d'efforts pour faire reculer le virus. Ceux-ci ne doivent pas avoir servi à rien. Pour éviter un retour en arrière des solutions existent : respectez les gestes barrières et faites-vous vacciner".

Lucie Milebou Aubusson épouse Mboussou, président du Sénat :

"Le Gabon est résolument engagé dans la protection de l'environnement et dans la sauvegarde de notre écosystème par des actions multiformes. Autant notre politique sur l'environnement nous exige de protéger certaines espèces animales, tout autant il est du devoir de la République d'assurer la protection de ses citoyens dans leur intégrité physique, sociale et économique".

Faustin Boukoubi, président de l'Assemblée nationale :

"La spontanéité avec laquelle des compatriotes d'horizons divers ont répondu à notre appel de partager leurs méditations et leurs exhortations dans un fascicule, montre notre attachement viscéral à la paix".

Jeanine Taty Koumba, porte-parole du groupe de l'opposition municipale de Libreville :

"(...) En décidant de convoquer une session extraordinaire du conseil municipal de Libreville, en se permettant même d'en présider les travaux, Madame le gouverneur de la province de l'Estuaire n'a pas seulement contrevenu aux principes constitutionnels de la libre administration des collectivités locales par les organes élus, elle a aussi trahi l'esprit de la loi n° 1/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation".

Victor Missanda, président de l'Udere :

"Les militants de l'Udere pensent qu'il est réaliste de concevoir pour notre pays, un changement par étapes plutôt qu'une rupture brutale ; une manière d'assumer collectivement le passé politique de notre pays et de corriger ensemble son destin".

Gabon-Saint-Siège : Monseigneur Francisco Escalante Molina s'apprête à quitter Libreville

Il est allé faire ses adieux au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, samedi dernier, au palais de la présidence de la République.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

APRÈS plus de trois ans de bons et loyaux services, Monseigneur Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Gabon avec résidence à Brazzaville (Congo), s'apprête à quitter notre pays. Il est allé faire ses adieux, samedi dernier, au Palais du Bord de mer, au chef de l'État Ali Bongo Ondimba. Occasion pour les deux hommes d'évoquer l'état des relations entre le Gabon et le Saint-Siège. Particulièrement excellentes, les relations bilatérales plus que cinquantennaires sont adossées à un accord-cadre de coopération signé le 13 décembre 1997 à Libreville. Un accord-cadre portant essentiellement sur les domaines de l'éducation, la santé et l'assistance sociale. Des relations qui pourraient



Phase de l'échange entre le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, et le nonce apostolique Mgr Francisco Escalante Molina.

connaître un nouvel élan, d'autant que le Gabon a nommé récemment un nouvel ambassadeur auprès du Vatican dont la mission sera, entre autres, de revisiter, densifier et adapter la coopération avec le Saint-Siège aux exigences de l'heure dans le cadre d'avantages mutuellement bénéfiques. Dans tous les cas, Ali Bongo Ondimba s'est félicité de la qualité

du travail abattu par son hôte durant ces années dans notre pays. Monseigneur Francisco Escalante Molina a, pour sa part, réaffirmé l'ambition du Vatican et de l'Église catholique à œuvrer au développement spirituel, économique, social et culturel du Gabon. Non sans avoir salué l'engagement du chef de l'État à préserver la cohésion sociale et le vivre-ensemble, tout en le

félicitant pour sa détermination à œuvrer, sans relâche, à la transformation multisectorielle de notre pays. Après Libreville, Monseigneur Francisco Escalante Molina assumera ses nouvelles fonctions à Haïti, comme représentant du Saint-Siège dans cet État caribéen situé sur l'île d'Hispaniola et peuplé d'un peu plus de 11 millions d'habitants.

La Semaine Session historique

L'ACTUALITE aura été plutôt abondante au cours de la semaine écoulée. Une multitude d'événements et autres faits ont en effet eu lieu ces sept derniers jours. Ceux-ci concernent plusieurs domaines. De la politique à la diplomatie, sans oublier la justice, l'éducation, etc. On citera entre autres, la fin de la première session parlementaire ; l'introduction d'un recours contre la convocation d'une session extraordinaire du conseil municipal de Libreville, par les élus de l'opposition ; la présentation des lettres de créance au chef de l'Etat ; assemblée générale de la Commission nationale des frontières ; la suite des audiences de la Cour criminelle spécialisée ; ledébut des épreuves écrites du BEPC ; la suspension des cours à la faculté de droit et sciences économiques de l'Université Omar Bongo (UOB) ; etc. On aurait pu en dire davantage sur la situation à l'UOB, notamment au sein de l'une de ses

principales facultés, pour exprimer la honte et la colère qui devraient résulter de l'une des causes de ladite suspension des cours, une affaire de 120 tables-bancs qui manquent. Et nous sommes bien au Gabon, un pays où on exploite le pétrole et le bois. Tout comme nous sommes dans la plus grande université du pays. Très franchement ! D'aucuns auraient souhaité également nous voir nous intéresser outre mesure à la session de la Cour criminelle spécialisée. Histoire de s'interroger sur cette coïncidence dans la plupart des peines prononcées à l'encontre des coupables de détournements de fonds publics. Laquelle fait en sorte que les années de prison ferme correspondent, comme par hasard, au temps déjà passé en prison par les prévenus. C'est peut-être lié aux spécificités du droit en la matière... S'agissant de la fin de la session ordinaire du Parlement, il faut d'entrée relever qu'elle a été la dernière dans la pratique d'un travail

parlementaire à deux sessions ordinaires. Désormais les sénateurs et les députés travailleront pendant une session ordinaire. Celle-ci s'ouvrira le premier jour ouvrable du mois d'octobre, et prendra fin le dernier jour ouvrable du mois de juin. La session qui s'est achevée mercredi dernier peut donc être comme historique, en ce sens qu'elle marque la fin d'une époque qui aura duré de nombreuses décennies. Certains estiment qu'on s'en souviendra, au regard des textes qui ont été adoptés par le Parlement pendant son déroulement. Allusion surtout faite au nouveau Code du travail dont la mouture finale a été contestée par plusieurs centrales syndicales, accusant le gouvernement d'avoir trituré le document issu du consensus. La suite dira qui des syndicats ou du gouvernement a eu raison.